



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 52565

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les difficultés de recrutement en France. En effet, une enquête trimestrielle de l'INSEE a mis en évidence les difficultés de recrutement des entreprises. Ainsi, au deuxième trimestre, 51 % des entreprises interrogées ont déclaré avoir de grandes difficultés à recruter. Au premier trimestre, 45 % des entreprises avaient le même sentiment, contre 29 % un an auparavant. Aussi, il lui demande quelles mesures elle entend prendre pour faciliter le recrutement de personnel par les sociétés françaises.

Texte de la réponse

Les résultats remarquables constatés depuis bientôt quatre ans en matière de créations d'emplois (1,6 million d'emplois créés) et de baisse du chômage (- 16,2 % en 2000), y compris le chômage de longue durée (- 24,8 % en 2000), constituent un encouragement significatif mais aussi un défi à relever en permanence pour le service public de l'emploi. A chaque reprise économique des tensions sur le marché du travail sont constatées. La situation de certaines branches professionnelles, notamment l'hôtellerie-restauration, n'est pas nouvelle. Ce secteur est confronté à des difficultés de plusieurs ordres : des difficultés de recrutement ponctuelles et localisées mais aussi des problèmes d'attractivité de certains métiers. Il convient d'aborder ces questions avec méthode et continuité. C'est la raison pour laquelle un plan national d'action pour aider les entreprises à résoudre leurs difficultés de recrutement a été arrêté en 2000. Ce plan repose sur une collaboration accrue avec les branches professionnelles les plus touchées telles que l'artisanat, le bâtiment et les métiers de bouche - avec lesquelles des accords-cadres ont été conclus durant l'année 2000 tout en prenant en compte les situations locales qui peuvent concerner d'autres secteurs (réparation automobile, industrie de process, métiers de la mécanique, travaux forestiers...). Un tel plan portant spécifiquement sur le bâtiment et les métiers de bouche a déjà été conclu entre le ministère de l'emploi et de la solidarité, le secrétariat d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat, et le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie d'une part, et l'union professionnelle artisanale (UPA) et la confédération générale de l'alimentation de détail d'autre part. Ce plan prévoit des actions de différentes natures : communication sur les métiers porteurs, approches par les compétences, mise en relation directe des employeurs et des demandeurs d'emploi, mobilisation de formations courtes et adaptées, développement des contrats de qualification pour adultes, validation des acquis de l'expérience professionnelle. S'agissant de l'embauche des jeunes, les actions en direction des publics constituent un axe fondamental. En effet, grâce à un meilleur accompagnement personnalisé, les jeunes et les demandeurs d'emplois peuvent être amenés à diversifier leurs choix professionnels. C'est pourquoi le service public de l'emploi s'attache à favoriser l'insertion des bénéficiaires du programme TRACE et Nouveau Départ dans les secteurs qui ont des besoins de recrutement. Dans le cadre du programme TRACE, des plates-formes « découvertes de nouveaux métiers » permettent aux jeunes de découvrir des métiers localement porteurs et de corriger leur représentation vis-à-vis de ces métiers ; 60 000 jeunes supplémentaires entreront dans le dispositif TRACE en 2001. L'utilisation de prestations d'évaluations des compétences (EMT, EMTP, ECCP) permettent aux demandeurs d'emploi d'apprécier en quelques jours et

en entreprise la validité de leurs choix professionnels. Par ailleurs, les stages d'accès à l'entreprise (SAE) qui peuvent concerner à la fois les demandeurs d'emploi et les salariés de l'entreprise, les stages d'insertion et de formation à l'emploi (SIFE), les dispositifs d'insertion par l'activité économique ainsi que les formations en alternance, notamment le contrat de qualification adulte et jeune sont mobilisés prioritairement pour proposer des compléments de formation ou la qualification nécessaire aux demandeurs d'emploi susceptibles d'occuper un poste difficile à pourvoir.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52565

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 octobre 2000, page 5976

Réponse publiée le : 3 septembre 2001, page 5061